

Réussir sa réponse au décret tertiaire

Piloter une réponse vertueuse au décret tertiaire :
De la déclaration à la stratégie énergétique

En VISIO – 14 octobre (14 h - 17 h 30), 15 octobre (9 h - 12 h 30)
et 19 octobre (14 h - 17 h 30)

Contexte : Le Décret Tertiaire, un cadre commun à tous les gestionnaires de bâtiments tertiaires pour piloter leur performance énergétique

La France s'engage pour la réduction de ses émissions de gaz à effet de serre en instaurant un cadre réglementaire sur le bâti tertiaire (Loi TECV, art. 175 de la loi ELAN). Le décret [n° 2019-771 du 23 juillet 2019](#), dit « décret tertiaire », ainsi que ces arrêtés posent un cadre national aux actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire. Deux obligations s'appliquent pour de nombreux maîtres d'ouvrages :

- Déclaration du patrimoine assujetti ainsi que la remontée annuelle de ses consommations.
- Réductions des consommations avec 3 jalons d'évaluation : -40% en 2030, -50% en 2040, -60% pour 2050.

Ces obligations adressent d'une part des actions court terme concernant l'identification des bâtiments assujettis et la centralisation des données les concernant, et d'autre part une nécessité de projection de long terme pour mettre en œuvre une stratégie énergétique patrimoniale alignée sur les objectifs « -60 % » du Décret Tertiaire. Être responsable de ces sujets demande une vision globale des gisements du patrimoine bâti ainsi que des réponses à des questions complexes : interactions locataire/propriétaire, sollicitation de modulations d'objectifs, répartition des responsabilités internes, etc.

Objectifs de la formation

La formation vise à :

- Comprendre le cadre réglementaire posé par le décret tertiaire (obligations, modulations et sanctions) et en appréhender les points complexes.
- Connaître les données à déclarer aux différents niveaux et viser l'autonomie pour piloter la première déclaration sur la plateforme nationale OPERAT.
- Identifier les points clés de l'élaboration d'une stratégie énergétique patrimoniale cohérente avec l'atteinte des objectifs du décret tertiaire.
- Lister et prioriser les prochaines actions / projets adaptés au contexte spécifique de maîtrise d'ouvrage du stagiaire.
- Être capable de cerner les éventuels besoins d'assistance ou d'acquisition d'outils.

Programme détaillé en page 3.

Public

- Acteur en charge d'une partie ou de l'ensemble de la réponse au décret (déclaration ou maîtrise des consommations), que ce soit en **maîtrise d'ouvrage publique** (collectivité territoriales, universités) **ou privée** (immobilier d'entreprise, promotion immobilière) : directions patrimoine, direction des services techniques, direction transition énergétique, Gestionnaire patrimoine, Économe de flux, ingénieur ou technicien au sein d'un service énergie transversal, Energy manager
- Acteur du **conseil et de l'assistance à maîtrise d'ouvrage** : Syndicats d'énergie, Agence Locales de l'Énergie, CEP, AMO RSE / DD, Energy Manager, Bureaux d'études

Prérequis

Aucun prérequis n'est nécessaire. Les participants sont encouragés à lister quelques bâtiments assujettis et leurs données disponibles pour échanger sur des cas concrets.



INSTITUT
négaWatt

Intervenants



Noé Delargillière - Ingénieur Energie, Environnement et Ecologie Territoriale, diplômé de l'INSA Lyon, Noé est le référent technique Planiss'Immo 2050 (programme complet pour la performance thermique des grands parcs bâtis tertiaires). Il accompagne les gestionnaires de grands parcs bâtis tertiaire dans l'élaboration de leur trajectoire pour un parc bâti performant. Il est le référent Décret Tertiaire et a participé aux concertations nationales depuis 2018.



Laure Charpentier - depuis 2015 à l'Institut négaWatt, Laure accompagne des projets de transition, par l'animation des dynamiques collectives, l'apport d'expertise, la formation et l'accompagnement des changements. Facilitatrice de Conversations Carbone, Laure pilote également le projet Planiss'Immo 2050 pour l'Institut négaWatt. Le fil rouge de sa pratique professionnelle est de faire le lien entre changements structurels et changements individuels, entre dimension technique et potentiel humain

Durée, date et horaires

9h de formation en trois demi-journées :

jeudi 14/10 de 14h-17h30, vendredi 15/10 de 9h-12h30 et mardi 19/10/2021 de 14h à 17h30

Lieu

Visio-réunion via l'application Zoom. Merci de vous assurer d'une connexion internet suffisante pour un flux vidéo et audio, de vérifier l'accessibilité à Zoom et à un navigateur internet, et de vous munir d'une caméra.

Méthode pédagogique

Menée à travers une pédagogie collaborative (temps dédiés à l'échange entre participants) et impliquante (analyse des freins et moteurs individuels et structurels), la méthode pédagogique combinera :

- Des modalités participatives stimulant la concentration en ligne.
- Présentation favorisant l'échange et le partage des expériences entre participants : alternance entre exposés théoriques, séquences d'échanges (questions/réponses) et illustration par des cas concrets avec des données réelles issues de retours d'expériences.
- Documents de formation disponibles en version numérique sur l'espace participant à l'issue de la formation. Fourniture des textes réglementaires en version PDF. Fourniture d'un tableur de synthèse des objectifs du décret tertiaire.

Validation

Attestation de formation

Évaluation des acquis

Grille de positionnement / autoévaluation

Coût

560€ net de taxe, supports de formation et tableurs compris

Contacts

Institut négaWatt, Rovaltain TGV, BP16181

26958 Valence Cedex 9

04 75 58 60 85

formation@institut-negawatt.com

www.institut-negawatt.com

JE M'INSCRIS

SUR LE SITE INTERNET DE L'INSTITUT



Déclaration d'activité formation enregistrée sous le n° 82 26 01740 26 auprès du préfet de la Région Rhône-Alpes - SARL à capital variable - SIRET : 512 726 472 00016 - RCS Romans - NAF : 8559A
RIB : 42559 00013 21009653209 07

Réussir sa réponse au décret tertiaire

Piloter une réponse vertueuse au décret tertiaire :
De la déclaration à la stratégie énergétique

PROGRAMME DETAILLE

1^{ère} demie journée

Accueil – Introduction

Se présenter et partager les attentes

- a) Présentation des participants, présentation des formateurs
- b) Rapide partage de son avancement dans la réponse au décret tertiaire

1) Cadre général de la démarche « éco-énergie tertiaire »

- a) Contexte historique du décret tertiaire et enjeux nationaux
 - Parc tertiaire français en chiffre
 - Enjeu national de rénovation environnemental des bâtiments
- b) Rôles des éléments principaux de la réglementation
 - Plateforme nationale et remontée des consommations
 - Synthèse du dispositif et des objectifs visés par le décret

2) Détail des obligations illustrées pour un ensemble de bâtiment

- a) Chronologie de mise en œuvre entre 2021 et 2050
 - Présentation au fil de l'eau des différents cas de figures : bâtiment seul, ensemble de bâtiments homogènes, ensembles de bâtiments sur une même unité foncière, local ou partie de bâtiment
 - Assujettissement et surfaces pour la déclaration,
 - Calcul de l'objectif et mutualisation pour l'évaluation de l'atteinte de l'objectif
 - Cas spécifiques : Démolitions reconstructions, changement d'usage (reprise des éléments précédents pour souligner les différences)
- b) Exemple de calcul des objectifs sur un ensemble de bâtiments
- c) Consommations de références et modulations par indicateurs d'usages (intérêt et modalités)

PAUSE

- d) Détails et précisions pour les cas complexes
 - Cas avec bail, mise à disposition, ou copropriété tertiaire
 - Cas de cohabitation de surfaces tertiaires et non tertiaires
- e) Déclaration du patrimoine et dépôt des consommations

3) Temps réflexif et échanges croisés

- a) Travail individuel
- b) Travail en sous-groupe : opportunités et difficultés

2^e demie journée

Test de connaissance (ludique) sur la première après midi

4) Dossier technique de modulation des objectifs

- a) Critères de modulation
- b) Détail du contenu

5) Plateforme OPERAT : éléments connus à ce jour

PAUSE

6) Données, outils et rôles internes pour la déclaration

- a) Déclaration du patrimoine et dépôt des consommations : détail et étapes
- b) Synthèse des données à réunir
- c) Travail en sous-groupe sur les données à réunir et le format à respecter
 - Question à traiter : disponibilité des données, outils/prestations utilisées pour les collecter, rôles internes et/ou partage des tâches entre locataires et propriétaires

3^{ème} demie journée

7) Leviers de réduction de la consommation énergétique par rapport aux objectifs

- a) 4 grands leviers de performance énergétique des bâtiments (exemple et moyens de financement)
- b) Cas d'études
- c) Cas particulier de la rénovation énergétique complète et performante

8) Lien avec la stratégie énergétique patrimoniale

- a) Partage de balises
 - Objectifs du décret versus objectifs lors de la conception d'une rénovation
 - Ambitions versus long terme
 - Place de l'audit dans l'élaboration d'une stratégie
- b) Outils pour une gestion immobilière dynamique répondant au décret tertiaire
- c) Présentation d'un retour d'expérience pour un grand parc bâti d'une collectivité
 - Démarche Planiss'Immo 2050 chez un maître d'ouvrage partenaire
- d) Méthode de compromis entre travaux, modulations et mutualisation

PAUSE

9) Prise de recul et échanges

- a) Moteurs et freins pour mettre en œuvre le décret tertiaire
- b) Retours croisés

Clôture Formation : conclusion et évaluation de la formation / des acquis